

## PRISE EN CHARGE LOCALE DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Notre port est au cœur de la zone industrialo-portuaire de Baie-Comeau et situé stratégiquement sur le Saint-Laurent, dans une baie en eau profonde libre de glace à l'année. Il est au départ de la route 389 menant au Labrador et permet de transiter des intrants et extrants en soutien à cette région et à son industrie. La proximité avec les ressources du territoire fait du port et de sa zone industrialo-portuaire un carrefour idéal pour l'exploitation et la transformation durables des ressources.

### La prise en charge locale des installations portuaires de Baie-Comeau permet de :

- Exploiter le plein potentiel de cet outil de développement au bénéfice de la prospérité et du rayonnement de la collectivité;
- Mieux répondre aux besoins des usagers;
- Veiller à la pérennité des infrastructures;
- Assurer une gestion plus efficiente.

### FAITS SAILLANTS DE L'ENTENTE DE TRANSFERT ENTRE TRANSPORTS CANADA ET LA CGPBC

- La pleine propriété des installations portuaires fédérales est transférée à la CGPBC, une **organisation autonome à but non lucratif**.
- La CGPBC est responsable d'assurer la **viabilité à long terme** des installations portuaires.
- Cette prise en charge est accompagnée d'une **contribution fédérale de 44,7 M\$** pour assurer l'exploitation et le développement des installations transférées par le gouvernement fédéral.
- La contribution doit être dépensée à l'intérieur d'un délai de **20 ans**. Lorsque la contribution sera épuisée, la CGPBC devra générer tous ses revenus avec ses activités.
- Tous les revenus tirés de l'exploitation du port, de même que les revenus d'intérêts générés sur la contribution fédérale, pourront servir à **développer de nouveaux projets**.

### HISTORIQUE DE LA DÉMARCHÉ

La prise en charge locale des installations portuaires de Baie-Comeau est le fruit d'une mobilisation amorcée il y a près de 30 ans. Les démarches menant à sa concrétisation se sont intensifiées au cours des 10 dernières années.

**2012** : Création de la CGPBC

**2013** : Étude de faisabilité confirmant que la reprise des installations pourrait être rentabilisée à long terme

**2014-2015** : Concertation locale et positionnement au niveau provincial et fédéral

**2016** : Reconnaissance de la zone industrialo-portuaire (IP) de Baie-Comeau par le Gouvernement du Québec

**2016** : Entente cadre entre la MRC de Manicouagan, la CGPBC et le Conseil des Innus de Pessamit pour le développement de la zone IP de Baie-Comeau

**2017-2018** : Entente pré-transfert et réalisation de la diligence raisonnable (analyse technique, financière, sociale et environnementale)

**2019-2021** : Proposition de cession, processus de négociation, entente et décret

**24 décembre 2021** : **Prise en charge officielle des installations portuaires**

## ATOUTS

- Une mission tournée vers l'intérêt collectif et le développement régional ;
- Un réseau d'affaires établi et résilient, composé de fournisseurs de services logistiques et de grands clients;
- Des tarifs compétitifs dans le réseau québécois ;
- Une gouvernance novatrice, à l'image d'une autorité portuaire locale indépendante, qui œuvre en partenariat avec le réseau portuaire québécois et canadien et avec ses parties prenantes locales ;
- Le statut de zone industrialo-portuaire permet à Baie-Comeau d'être priorisée dans les orientations du Gouvernement du Québec quant aux programmes d'investissement en infrastructures et à l'attraction d'investissements internationaux.

## DÉFIS

- La situation économique régionale difficile en ce moment (perte de revenus en raison de la COVID-19, du ralentissement des croisières internationales et de la suspension des activités de la papetière de Produits forestiers Résolu);
- La faible diversification actuelle de marché;
- L'historique d'exploitation par Transports Canada non axé sur le développement.

## VISION ET ACTIVITÉS À VENIR

Le Port de Baie-Comeau sera un citoyen corporatif dynamique, responsable et engagé.

- À court terme, toutes les activités portuaires se poursuivront normalement. Des actions seront posées pour améliorer les services, la sécurité des installations et la gestion des risques.
- La population continuera d'avoir accès au quai lorsqu'il n'y a pas d'opérations portuaires. Le Port de Baie-Comeau mettra graduellement en place de nouvelles règles à suivre pour assurer la sécurité du public.
- Dès 2022, un comité de développement durable sera formé afin de maintenir un canal de communication et de collaboration avec la communauté. Plusieurs autres mécanismes de concertation sont aussi prévus.
- À moyen terme, soit sur un horizon de 3 ans, des travaux majeurs seront réalisés pour accroître les capacités du port et accueillir davantage de navires de marchandises et de navires de croisières :
  - Aménagement du Terminal no.5 (enlèvement du vieux quai et remblayage);
  - Excavation du stationnement, réhabilitation environnementale et réaménagement du port dans son ensemble.
- La collaboration entre le Port de Baie-Comeau et Croisières Baie-Comeau sera intensifiée pour relancer l'industrie des croisières.

## Pourquoi le processus de transfert a-t-il requis autant d'années ?

La prise en charge locale des infrastructures portuaires de Baie-Comeau représente une transaction immobilière majeure, qui a impliqué deux paliers de gouvernements, en plus du travail de concertation soutenu des partenaires locaux et régionaux. Pour se qualifier au transfert, la CGPBC a aussi dû se doter d'un plan d'affaires solide et d'une stratégie organisationnelle à long terme, en plus de piloter de nombreuses études techniques et économiques pour s'assurer de la faisabilité et de la viabilité du projet.

---

## Plusieurs études ont été réalisées par la Corporation de gestion du Port de Baie-Comeau à titre de diligence raisonnable associée à la négociation du transfert. Quels en sont les faits saillants ?

Les installations portuaires sont pleinement opérationnelles à l'heure actuelle. Des travaux seront à réaliser au cours des 20 prochaines années pour en assurer la viabilité à long terme. Les principales interventions à prévoir sont l'entretien des postes 1 et 2, la réfection de la protection en dolosse, le remplacement des bornes, défenses et échelles et l'amélioration de la desserte en eau potable et en électricité pour les navires.

---

## Est-ce que les installations portuaires sont cédées avec un passif environnemental ?

Oui. Tous les ports ont un passif environnemental. Il y a certains contaminants présents dans les sédiments, ainsi que dans l'actuel stationnement du port. Les contaminants présents dans le stationnement du port seront retirés d'ici 3 ans.

---

## Quel est le rôle du Gouvernement du Québec dans le processus de transfert ?

Le Gouvernement du Québec a dû donner son autorisation pour la cession des installations fédérales à la CGPBC et pour la signature des ententes entre les parties. Le Gouvernement du Québec a aussi obtenu du gouvernement fédéral la rétrocession des lots de grève et en eau profonde. Par conséquent, la CGPBC doit à présent convenir d'un bail à long terme avec le Gouvernement du Québec pour l'utilisation des lots sur lesquels est bâti le port.

---

## Est-ce que le Port de Baie-Comeau aura droit à une exemption de taxes municipales ?

Non. Le Port de Baie-Comeau s'inscrira dans un régime fiscal particulier qui établit une nouvelle taxation pour ses immeubles. Comme les installations portuaires passent d'un statut public à un statut privé, à moyen terme, le port paiera plus de taxes que n'en payait le gouvernement fédéral auparavant.

---

## Est-ce que les contribuables devront soutenir les activités du port ?

Non. La CGPBC est une entité autonome et indépendante à but non lucratif qui finance ses propres activités grâce à ses services. Le Port de Baie-Comeau sera admissible à des subventions auprès des gouvernements pour réaliser divers projets. Dans ce contexte, la Ville de Baie-Comeau, la MRC de Manicouagan ou d'autres ordres de gouvernement, ainsi que des organisations privées, pourraient agir comme des partenaires.

